

Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (2024)

La présente déclaration, accompagnée de la déclaration ci-dessous sur les droits de la personne et la lutte contre l'esclavage moderne (ci-après collectivement désignées la « Déclaration »), relative au dernier exercice financier pour l'année 2024 est préparée conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (2023) (la « Loi »).

La Déclaration est énoncée de concert par les entités suivantes, filiales de Johnson & Johnson (individuellement désigné « Entité déclarante » et collectivement « Entité déclarantes »):

- Johnson & Johnson (Canada) Inc.;
- Janssen Inc.; et
- AMO Canada Company.

La présente Déclaration décrit les mesures prises pour continuellement améliorer les politiques et les processus de diligence raisonnable et les efforts déployés pour identifier, évaluer et, le cas échéant, gérer toute répercussion sur les droits de la personne, notamment sur les conditions de travail équitables, la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants¹.

Sauf indication contraire expresse, toutes mentions de Johnson & Johnson ainsi que de « nous » et de « notre » dans la présente Déclaration font référence à la société mère Johnson & Johnson et aux Entités déclarantes.

¹ L'esclavage moderne est un terme large communément utilisé pour décrire les situations où la coercition, les menaces ou la tromperie sont utilisées pour exploiter les victimes, porter atteinte à leur intégrité ou les priver de leur liberté. Cela peut inclure, sans s'y limiter, le travail forcé et les pires formes de travail des enfants dans lesquelles ces derniers sont soumis à l'esclavage ou à des pratiques similaires, ou se livrent à des travaux dangereux.

À propos de Johnson & Johnson au Canada

Notre structure

Les Entités déclarantes représentent Johnson & Johnson au Canada et, ensemble, comptent environ 1 200 employés à travers deux bureaux et un entrepôt en Ontario. Johnson & Johnson (Canada) Inc. est une corporation fédérale qui a son siège social à Markham, en Ontario, et qui fait affaires sous le nom de Johnson & Johnson MedTech. AMO Canada Company est une corporation provinciale établie en Nouvelle-Écosse. AMO Canada Company partage des locaux dans le même établissement à Markham, en Ontario et exerce également des activités commerciales sous le nom de Johnson & Johnson MedTech. Janssen Inc. est une corporation provinciale établie en Ontario. Janssen Inc. a son siège social à Toronto, en Ontario, et fait affaires sous le nom de Johnson & Johnson Innovative Medicine.

Nos opérations

Johnson & Johnson exerce ses activités au Canada dans deux secteurs de la santé:

- Johnson & Johnson MedTech: technologies et solutions médicales
- Johnson & Johnson Innovative Medicine: produits et services pharmaceutiques.

Notre chaîne d'approvisionnement

Les produits Johnson & Johnson ne sont pas fabriqués au Canada. Les Entités déclarantes fournissent un soutien aux ventes et au marketing pour les produits fabriqués par Johnson & Johnson et ses partenaires ailleurs dans le monde qui sont par la suite importés au Canada.

La chaîne d'approvisionnement mondiale et le réseau de fournisseurs de Johnson & Johnson aident à l'acquisition de biens et de services pour l'ensemble des activités des Entités déclarantes, y compris l'acquisition de produits finis et de biens et services indirects pour soutenir les activités commerciales de Johnson & Johnson.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à son article 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. D'après mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Maurizio Romano
Director
May 30, 2025

Je déclare avoir le pouvoir de lier Johnson & Johnson (Canada) Inc.



Karin McCaig
Director
May 30, 2025

Je déclare avoir le pouvoir de lier Janssen Inc.



Maurizio Romano
Director
May 30, 2025

Je déclare avoir le pouvoir de lier AMO Canada Company.

